

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1116-CPR-053

Conformément au règlement (UE) N°305/2011 du 09/03/2011 établissant les conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction (Règlement Produits de Construction – RPC), il a été établi que les produits de construction désignés ci-dessous :

10070

(Dispositif manuel de déclenchement électrique pour systèmes fixes d'extinction à gaz)

Mode de fonctionnement :	A simple interrupteur (conventionnel)		
Catégorie d'environnement :	Intérieur	Type :	B (Double action)
Plage de tension de fonctionnement :	De 7 à 30 Volts	Élément sensible :	Réarmable

mis sur le marché par

AXENDIS

Actipole de la fonderie, Bâtiment Chrome, 470 route du tilleul –
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES - FRANCE

et produits dans les unités de fabrication

AXENDIS	ASTEEL FLASH TUNISIE	ATEMS
Zone technoparc - 25 rue Charles Edouard Jeanneret - 78300 POISSY - FRANCE	104 avenue de l'Union Maghreb Arabe - 2036 LA SOUKRA - TUNISIE	Zone industrielle Technopole Borj Cedria 8020 SOLIMAN - TUNISIE

font l'objet par le fabricant d'un contrôle de production en usine (CPU) et d'essais sur des échantillons prélevés dans l'unité de fabrication selon un plan d'essais pré-établi,

En sa qualité d'organisme certificateur notifié, CNPP Cert. a réalisé les essais de type initiaux pour les caractéristiques concernées du produit ainsi que l'inspection initiale de l'usine et du CPU. Il exerce la surveillance continue du CPU (évaluation et acceptation).

Ce certificat garantit que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances suivant le système 1 et les caractéristiques décrites en annexe ZA de la norme **EN 12094-3 : 2003** ont été appliquées et que les produits satisfont aux exigences requises.

Ce certificat, délivré initialement le **03/08/2010**, demeure valide tant que les conditions fixées dans les spécifications techniques harmonisées citées en référence ou les conditions de production ou le CPU lui-même n'ont pas été modifiés de façon significative.

Le 02/05/2024

Christophe BODIN
Directeur CNPP Cert.

JFR

CERTIFICATE OF CONSTANCY OF PERFORMANCE

1116-CPR-053

In compliance with Regulation (EU) N°305/2011 of 09/03/2011 laying down harmonised conditions for the marketing of construction products (Construction Products Regulation – CPR), it has been stated that the construction products below:

10070

(Electrical manual triggering device for fixed fire extinguishing systems)

Operating mode :	Simple switch (conventional)		
Environment category :	Indoor	Type :	B (indirect operation)
Operating voltage range :	From 7 to 30 Volts	Frangible element :	Resetttable

placed on the market by

AXENDIS

Actipole de la fonderie, Bâtiment Chrome, 470 route du tilleul –
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES - FRANCE

and produced in the factories

AXENDIS	ASTEEL FLASH TUNISIA	ATEMS
Zone technoparc - 25 rue Charles Edouard Jeanneret - 78300 POISSY - FRANCE	104 avenue de l'Union Maghreb Arabe - 2036 LA SOUKRA - TUNISIA	Zone industrielle Technopole Borj Cedria 8020 SOLIMAN - TUNISIA

are submitted by the manufacturer to a factory production control (FPC) and to further testing of samples taken at the factory in accordance with a prescribes test plan,

The approved body, CNPP Cert., has performed the initial type-testing for the relevant characteristics of the product, the initial inspection of the factory and of the FPC and performs the continuous surveillance, assessment and approval of the FPC.

This certificate attests that all provisions concerning the assessment and verification of constancy of performance according to system 1 and the characteristics described in ZA annex of the standard EN 12094-3 : 2003 were applied and that the product fulfils all prescribed requirements.

This certificate was first issued on **03/08/2010** and remains valid as long as the conditions laid down in the harmonised technical specification in reference or the manufacturing conditions in the factory or the FPC itself are not modified significantly.

On 02/05/2024


Christophe BODIN
Manager of CNPP Cert.



CNPP Cert. certification body (NB 1116)
recognized by the security and insurance professionals
Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE
Tel. : +33 (0)2 32 53 63 63 - E.mail : certification@cnpp.com - www.cnpp.com



Déclaration de conformité
Declaration of conformity



AXENDIS

470 route du Tilleul - Actipole la Fonderie

Batiment Chrome

69270 Cailloux-sur-Fontaines

déclare de sa seule responsabilité que les produits suivants
hereby declare in its sole responsibility that the following products

Déclencheur manuel Electrique
pour système d'extinction à gaz
Référence : 10070

auxquels cette déclaration se rapporte, satisfont aux prescriptions des directives européennes suivantes
that is the subject of this declaration , satisfy to the terms of the following European directives

- 2014/30/EU Electromagnetic Compatibility Directive
- 2011/65/EU Restriction of Hazardous Substances
- 2014/35/EU LVD
- 305/2011/EU CPR

et sont conformes aux normes ou aux documents normatifs suivants
and are compliant with the following standards or normative documents

NF EN 12094-3

Lieu et date : Cailloux sur Fontaines

Place and date Le 18/12/2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small vertical tick mark.

Code d'identification unique du produit type :

10070 :Déclencheur Mannen double action

Numéro de type, de lot ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Se reporter à l'étiquette signalétique du produit.

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Éléments constitutifs pour installations d'extinction à gaz
EN12094-3-Partie 3 : Exigences et méthodes d'essai pour dispositifs
manuels de déclenchement et d'arrêt d'urgence**

Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Société Axendis
Actipole de la Fonderie, Bâtiment Chrome
470 route du Tillenul
69270 Cailloux sur Fontaines
France
www.axendis.com**

Le cas échéants, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

NA

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN12094-3 :2003

Le CNPP organisme notifié n°1116 a réalisé selon le système 1, l'inspection initiale du système de contrôle de production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production N° 1116-CPR-053

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

NA

Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances 1)	Spécifications techniques harmonisées
Fiabilité de fonctionnement		
4.1 Déclencheur manuel électrique et dispositif d'arrêt d'urgence	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.1 Conception générale	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.2 Pression	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.3 Résistance	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.5 Fiabilité de fonctionnement	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.8 Vibrations	Conforme	EN12094-3 :2003
Paramètres de performances en condition d'incendie.		
4.2.4 Fonctionnement et températures ambiantes	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.9 Effort de fonctionnement	Conforme	EN12094-3 :2003
Durabilité de la fiabilité opérationnelle face à la corrosion,		
4.2.6 Corrosion	Conforme	EN12094-3 :2003
4.2.7 Corrosion fissurante	Conforme	EN12094-3 :2003
Vibration sinusoïdale (essai fonctionnel)	Conforme	EN12094-3 :2003
Vibration sinusoïdale (essai d'endurance)	Conforme	EN12094-3 :2003

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarée indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant et en son nom par :

Véronique Chaussoy

A Cailloux sur Fontaines, le 23/04/2024

PO

